

BULLETIN D'ADHESION ANNÉE 2023

Civilité Madame Monsieur

Nom

Prénom

Entreprise.....

Adresse

Code Postal [][][][][][] Ville.....

Tél Portable

Adresse email

Code APE N° SIRET.....

Forme juridique de l'entreprise :

SA SARL SAS EURL

Nom propre Autre : Précisez :

Jour de fermeture

lundi Mardi Mercredi

Jeudi vendredi samedi

dimanche

Statut du Conjoint associé Collaborateur Salarié

Nombre de personne (actif) travaillant dans l'entreprise (y compris apprentis)

J'accepte d'adhérer **au syndicat patronal des Boulangers du Grand Paris** et de payer ma cotisation :

Annuellement ou trimestriellement

J'accepte de régler la cotisation par prélèvement automatique : oui non

L'adhésion au syndicat patronal des Boulangers du Grand Paris est valable un an à compter de sa date de souscription. Elle est renouvelée par tacite reconduction. Le non-renouvellement de l'adhésion peut être demandé par courrier.

.../...

Type de règlement :

- En chèque bancaire à l'ordre du **syndicat des Boulangers du Grand Paris**
- Par virement IBAN : FR76 1020 7001 3914 2102 5595 607
- Par prélèvement (nous joindre un RIB et compléter le mandat SEPA joint)

En cotisant au **syndicat des Boulangers du Grand Paris**, en application de la loi RGPD du 25 Mai 2018, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de mes données personnelles. Si je souhaite exercer ces droits, je peux m'adresser par écrit au **syndicat des Boulangers du Grand Paris**, **nperucca@boulangerie75.org** ou **7, quai d'Anjou 75004 paris**.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du syndicat des Boulangers du Grand Paris. Ces documents sont disponibles sur simple demande.

Date :

Cachet et signature de l'entreprise



Défendre et représenter votre profession

En adhérent, vous rejoignez une structure qui **défend vos intérêts économiques, matériels ou moraux**. Votre adhésion garantit la défense de vos droits et de vos obligations.

Vous **êtes membre de la CNBPF, CGAD et U2P** et **êtes représenté** auprès de ces instances locales, régionales et nationales et des institutions publiques et parapubliques (DIRECCTE, Concurrence et Fraudes, Chambre des Métiers...).

Faciliter votre quotidien

Un personnel est à votre disposition pour :

- vous informer des évolutions constantes du secteur;
- vous apporter **des conseils personnalisés** en matière sociale, juridique, économique et fiscale et vous assister en cas de litiges.

Développer votre activité

En adhérent, nous vous proposons :

- de **consolider vos connaissances et compétences** par le biais de **stages et de formations** en boulangerie, pâtisserie, vente et gestion... Une occasion pour vous de vous perfectionner.
- de **participer à des actions collectives de promotion du métier** (Fête du Pain, concours professionnels : *galette aux amandes, croissant, de la pâtisserie, du flan, du pain bio et de la meilleure baguette de tradition*) pour mettre à l'honneur l'artisanat français et **valoriser l'image de la profession**.
- de **devenir « Boulanger de France »**, et ce à un **tarif préférentiel** lorsque vous déposez une demande d'adhésion. **Notre charte de qualité** a pour objectif de **devenir le code de référence de la profession**, elle décrit une série d'engagements pour les artisans Boulangers de France en matière de fabrication artisanale, de choix des matières premières, d'hygiène et de qualité, de proximité avec les clients.

En résumé, adhérer à un groupement professionnel, c'est l'assurance d'un **avenir professionnel plus sûr**. Votre adhésion accroît la représentativité de notre profession.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts dans la promotion de notre métier et de nos valeurs.

Montant de l'adhésion 2023 (second semestre)

Forfait annuel par entreprise de **850 €** comprenant la protection juridique de la MAPA, les abonnements aux journaux : *La Boulangerie Française* et *les Nouvelles de la Boulangerie*.

Le syndicat des Boulangers du Grand Paris n'est pas assujéti à la TVA.